



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20231027-1733-CC-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/11/2023
Date de mise en ligne : 21 novembre 2023

MH/GG

DECISION MUNICIPALE DM_2023_096

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De passer contrat de prestation de service avec les associations, compagnies artistiques ou entreprises qui interviendront pour l'animation et la sécurisation du Carnaval de Bègles le **samedi 16 mars 2024** :

L'Amicale Laique, le Théâtre Le Levain, Récup'R, Cycles et Manivelles, la Cie Entresols, Slowfest, Silex, l'Association Jaune, l'APSB, DJ Vélo...

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 11, article 6232 du budget principal de la Ville, pour un montant 19 000€ (dix-neuf mille euros)

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 20/11/2023

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole